

Le canon du Nouveau Testament

Tout comme le mot français « règle », le mot grec « kanôn » admet un sens figuré, celui de règle de conduite ou de règle de foi. En français, le mot « canon » n'a guère conservé que ce second sens. Ceci ne l'empêche d'ailleurs pas de désigner, dans certains cas, une liste officielle. C'est dans ce sens qu'on parle d'un canon des livres saints pour désigner la liste officiellement reconnue des livres considérés comme normatifs pour la vie et pour la foi de l'Eglise. Avec ce sens, le terme n'a véritablement cours, dans la littérature chrétienne, qu'à partir du IV^e siècle.

On peut se demander comment les premiers chrétiens furent amenés à penser et à réaliser la constitution d'un nouveau recueil de livres saints, en complément du recueil intitulé « la Loi et les Prophètes ». En bref, cette évolution peut être schématisée comme suit :

Pour les chrétiens de la première génération, l'autorité suprême, en matière religieuse, était représentée par deux instances. La première était l'Ancien Testament, cité dans toutes ses parties ou à peu près, comme révélation de Dieu, par les premiers écrivains chrétiens. La seconde de ces autorités qu'on vit se développer très rapidement était communément appelée « le Seigneur ». Cette expression désignait tout à la fois l'enseignement autrefois prodigué par Jésus (1 Co 9,14) et l'autorité du Ressuscité s'exprimant par le canal des apôtres (2 Co 10,8-18). De ces deux instances qui avaient valeur de critères, seul l'Ancien Testament consistait en textes écrits. Les paroles du Seigneur et la prédication des apôtres, en revanche, furent conservées oralement pendant de nombreuses années et ce ne fut qu'avec la disparition des derniers apôtres qu'on prit conscience de la nécessité soit de fixer par écrit l'essentiel de leur enseignement, soit d'assurer la conservation de ce qu'ils avaient rédigé. La question de l'autorité revêtue par ces nouveaux ouvrages devait nécessairement se poser un jour, même si, dans un premier temps, l'autorité de la tradition orale avait largement prévalu face aux documents écrits.

Jusque vers l'année 150 environ, il semble que les chrétiens se soient laissés conduire presque inconsciemment vers l'ébauche d'un nouveau recueil d'Écritures Saintes. Il y a d'assez fortes chances pour qu'ils aient, en premier lieu, rassemblé et utilisé dans leur vie ecclésiastique un recueil d'épîtres de Paul. En cela, leur but n'était nullement de constituer un supplément à la Bible, mais ils se laissaient tout simplement guider par les circonstances : les documents pauliniens étaient en effet déjà écrits à une époque où, dans une large mesure, la tradition évangélique n'était encore conservée qu'oralement; de plus Paul, lui-même, avait préconisé la lecture publique de ses lettres ainsi que leur circulation entre églises voisines (1 Th 5,27; Col 4,16).

Dès le début du II^e siècle, en tout cas, maints auteurs chrétiens laissent entendre clairement qu'ils connaissent un grand nombre d'épîtres pauliniennes. On peut en conclure qu'un recueil de ces épîtres fut très tôt constitué et qu'il connut rapidement une vaste diffusion, du fait, sans doute, de la grande notoriété de l'apôtre. Cependant, en dépit de l'autorité qui s'attachait à ces écrits, il n'existe pas, avant le début du II^e siècle (cf. 2 P 3,16), de témoignage qu'on les ait considérés comme Écritures Saintes et comme jouissant d'une autorité comparable à celle de la Bible.

Pendant toute cette période, la position des évangiles n'apparaît pas aussi clairement que celle des épîtres de Paul. Certes, les oeuvres des anciens auteurs chrétiens ne manquent pas de citations des évangiles ou d'allusions à ceux-ci, mais il est presque toujours difficile de décider si les citations sont faites d'après des textes écrits que ces auteurs avaient sous les yeux ou s'ils se sont contentés d'évoquer de mémoire des fragments de la tradition orale. Avant 140, il n'existe en tout cas aucun témoignage selon lequel on aurait connu une collection d'écrits évangéliques. Il n'est pas fait état non plus d'un quelconque caractère normatif attaché à l'un de ces ouvrages. Ce n'est que dans la seconde moitié de ce siècle qu'apparaissent des témoignages de plus en plus clairs sur l'existence d'une collection d'évangiles et sur l'autorité qui lui fut progressivement reconnue.

A partir de 150 environ s'ouvre une période décisive pour la formation du canon du Nouveau Testament. Justin Martyr est le premier à signaler que les chrétiens lisent les quatre évangiles lors des assemblées du dimanche, qu'ils les considèrent comme des oeuvres d'apôtres (ou, tout au moins, de personnages directement liés à des apôtres) et qu'ils les utilisent en leur attribuant une autorité analogue à celle de la Bible.

Si ces écrits furent investis d'une si haute autorité, ce n'est pas d'abord, semble-t-il, en raison de leur origine apostolique, mais plutôt du fait qu'ils retraçaient l'histoire du « Seigneur » en accord avec la tradition reçue. Très vite, cependant, l'apostolicité de ces ouvrages fut soulignée, dès qu'il fut, en particulier, nécessaire de les défendre contre la prolifération d'écrits du même genre mais dont le contenu relevait le plus souvent d'une imitation grossière, ou même de la plus pure fantaisie.

En fait, peu après 150, dès que se fit sentir dans l'Eglise le besoin d'une norme universellement admise, on s'est tourné vers la collection des quatre évangiles parce qu'ils s'étaient imposés, jusque-là, à l'attention de tous, en raison de leurs qualités internes et de l'authenticité du témoignage qu'ils rendaient au « Seigneur ». D'une quantité de points de vue, la supériorité des Quatre était si écrasante qu'ils éclipsèrent rapidement l'ensemble de la littérature parallèle, tant et si bien que l'on peut considérer que les quatre évangiles ont, vers 170, acquis le statut de la littérature canonique, même si le mot n'a jamais été prononcé jusque-là.

En ce qui concerne les épîtres de Paul, il est à peu près certain qu'elles ne sont pas entrées une par une

dans le canon, mais que c'est l'ensemble du recueil qui y fut admis le jour où l'idée de posséder un canon du Nouveau Testament eut commencé de s'imposer dans l'Eglise. Il est probable que la notion d'apostolicité, déjà invoquée en faveur de l'autorité des écrits évangéliques a, plus largement encore, joué en faveur de la littérature paulinienne qui avait, peu à peu et de façon fortuite, pris l'aspect d'un recueil dont l'autorité était largement reconnue dans les églises du II^e siècle.

On s'aperçoit ainsi qu'est né le principe d'un nouveau canon d'Écritures Saintes mais ce principe n'a, au fond, jamais été véritablement discuté. L'existence du canon est d'abord un état de fait qui s'est rapidement généralisé dans l'Eglise. La réflexion théologique n'intervint qu'a posteriori quand il fallut préciser le détail du contenu de ce canon. Ce mouvement fut très probablement accéléré par l'intervention de l'hérétique Marcion (+ 160) qui, rejetant intégralement l'autorité de l'Ancien Testament, avait un urgent besoin de doter son église de nouvelles Écritures Saintes et, -par conséquent, d'un nouveau canon. Les Marcionites contribuèrent ainsi, dans une certaine mesure, à vulgariser ce principe du nouveau canon dont on admet qu'il est composé de deux parties, l'Évangile et les Apôtres, tout comme l'ancien était lui aussi composé de deux parties, la Loi et les Prophètes. Dès la fin du II^e siècle, l'idée d'une nouvelle norme scripturaire est solidement implantée dans l'Eglise mais il reste à préciser davantage le contenu du nouveau canon. La liste définitive des ouvrages appartenant au canon ne s'établira que progressivement, à mesure qu'un accord se réalisera à la faveur de la conscience grandissante de l'unité de l'Eglise, grâce au développement des relations entre les différentes communautés de chrétiens. C'est ainsi, en particulier, qu'on assiste, entre 150 et 200, à la définition progressive du livre des Actes comme ouvrage canonique. A la fin du II^e siècle, Irénée de Lyon considère l'ouvrage comme Écriture Sainte et il le cite comme le témoignage de Luc sur les Apôtres. En fait, le livre des Actes a surtout été attiré dans le canon à cause de sa parenté avec le troisième évangile dont il constituait la suite. Le développement de la notion d'autorité apostolique, tout au long du II^e siècle, fut également un facteur important pour l'inclusion dans le canon d'un ouvrage que l'on considéra très vite comme une nécessaire introduction à l'ensemble des épîtres.

Si l'on tente, au seuil du III^e siècle, de faire le bilan de cette évolution, on est conduit aux constatations suivantes : partout, les quatre évangiles ont conquis une position inexpugnable qui ne leur sera plus jamais contestée. Dès cette période, on peut donc considérer comme clos le canon des évangiles. En ce qui concerne la seconde partie du canon (les Apôtres), on trouve partout, cités comme Écriture Sainte, treize épîtres de Paul, le livre des Actes, et la première épître de Pierre. Une certaine unanimité est réalisée autour de la première épître de Jean. Le canon définitif est donc déjà plus qu'esquissé. Il demeure cependant encore des zones d'incertitude. En effet, à côté d'ouvrages qui se sont imposés partout à l'Eglise par une sorte d'évidence interne, on rencontre un

nombre important d'ouvrages « flottants », mentionnés comme canoniques par certains Pères, mais retenus seulement comme lecture utile par d'autres. L'épître aux Hébreux, la seconde de Pierre, celle de Jacques et celle de Jude sont dans ce cas. Parallèlement, des ouvrages qui sont à cette époque couramment cités comme Écriture Sainte, et donc comme faisant partie du canon, ne se maintiendront pas longtemps dans cette situation et se verront finalement expulsés du canon. Il en fut ainsi pour l'ouvrage d'Herma intitulé « le Pasteur », pour la Didachè, pour la première épître de Clément, l'épître de Barnabé et l'Apocalypse de Pierre.

A cette phase du processus, le critère d'apostolicité semble avoir joué d'une façon assez générale et on voit peu à peu tomber en disgrâce tous les ouvrages qu'on ne parvenait pas à relier à un apôtre. Les livres qui seront encore contestés durant le III^e siècle sont précisément ceux dont l'apostolicité était discutée dans tel ou tel secteur de l'Eglise. Les cas les plus débattus furent ceux de l'épître aux Hébreux et de l'Apocalypse dont la canonicité fut vigoureusement niée pendant longtemps, en Occident pour le premier de ces écrits, en Orient pour l'autre. Par ailleurs, les deuxième et troisième épîtres de Jean, la deuxième épître de Pierre et l'épître de Jude ne s'imposèrent que lentement. Il n'est pas nécessaire de suivre dans le détail toutes les étapes de cette évolution qui aboutit dans le courant du IV^e siècle à la constitution d'un canon, dans l'ensemble identique à celui que nous connaissons aujourd'hui, la seule incertitude qui persiste étant celle de l'ordre dans lequel les livres y sont rangés.

Le souci d'unité dans une Eglise où s'affirmait de plus en plus la préséance romaine n'a pas peu contribué à atténuer les divergences qui s'étaient manifestées à telle ou telle phase du processus de la formation du canon.

Les apocryphes du Nouveau Testament

Les livres reconnus canoniques devinrent, de ce fait, des textes sacrés et ils jouirent, dès la date de leur accès au canon, d'une sorte d'immunité qui leur valut de parvenir jusqu'à l'époque de l'imprimerie dans un bon état de conservation.

Il n'en va pas de même des ouvrages qui ne parvinrent pas à s'implanter dans le canon. Si certains d'entre eux (comme la Didachè ou l'épître de Barnabé) jouissaient de l'estime générale et furent, pour cette raison, bien conservés en dépit de leur exclusion du canon, d'autres, en revanche, qui n'avaient pas les mêmes titres, furent de façon beaucoup plus brutale écartés de la pratique ecclésiastique, devenant ainsi très vulnérables, ce qui explique qu'ils ne subsistent plus qu'à l'état de vestiges.

On a réservé l'appellation *d'apocryphes*, autrement dit de « cachés », à un certain nombre d'ouvrages qui, malgré une certaine ressemblance avec les écrits canoniques du Nouveau Testament, étaient considérés comme véhiculant des idées étrangères à celles de l'Église et, en général, secrètes ou cachées,

c'est-à-dire réservées à un milieu « sectaire » qui, seul, pouvait en disposer pour en acquérir une réelle connaissance ou gnose. Plus tard, on considéra comme apocryphes les ouvrages sur lesquels l'Église refusait de fonder sa doctrine et sa foi et dont, en conséquence, elle n'autorisait pas la lecture publique au cours du service du dimanche. Ces livres, même s'ils furent dans certains cas recommandés à la lecture individuelle en raison de leur caractère édifiant, devaient rester cachés au cours de la pratique liturgique publique. C'est dans ce dernier sens que le mot sera couramment entendu avant d'en venir, au moment de la clôture du canon, à désigner des ouvrages faussement attribués à des apôtres. A partir de cette date, une connotation nettement péjorative s'attache au terme d'apocryphe. Les ouvrages apocryphes sont considérés comme des véhicules de l'erreur.

Quoi qu'il en soit de leur valeur littéraire, les apocryphes du Nouveau Testament demeurent des ouvrages extrêmement précieux pour l'étude de l'évolution des idées religieuses aux II^e et III^e siècles.

Très grossièrement, on peut distinguer, au sein de la littérature apocryphe, quatre catégories d'ouvrages qui correspondent aux différentes classes des écrits canoniques. C'est dire qu'il existe des évangiles, des actes d'apôtres, des épîtres et des apocalypses apocryphes. Seuls quelques-uns de ces ouvrages seront ici mentionnés.

Les évangiles des Nazaréens, des Hébreux et des Egyptiens ne nous sont connus que par les citations qu'en firent les Pères de l'Église. Autant qu'on puisse en juger, il s'agissait d'écrits s'apparentant d'assez près aux évangiles canoniques. L'évangile de Pierre, dont on a découvert un fragment en Egypte à la fin du siècle dernier, contient déjà des traces d'un gnosticisme qui apparaît dans toute son extension dans des ouvrages qui nous sont mieux connus depuis la découverte récente, toujours en Egypte, de livres comme l'évangile de Vérité, l'évangile de Philippe et l'évangile de Thomas, le dernier présentant de nombreux points communs avec les évangiles synoptiques. Ces oeuvres se différencient cependant nettement des évangiles canoniques du fait qu'elles ne comportent pratiquement aucun élément narratif. L'ouvrage connu sous le nom de Protévangile de Jacques présente un récit développé des évangiles de l'enfance, s'intéressant plus particulièrement à l'histoire de Marie et aux événements ayant entouré la naissance de Jésus.

Les actes apocryphes, pour ce qui les concerne, sont en général des oeuvres d'édification populaire, s'inspirant d'assez loin du livre canonique des Actes. Ils développent

par prédilection l'élément merveilleux dans la vie des apôtres qu'ils veulent glorifier. C'est en tout cas l'impression que laissent les Actes de Jean, de Paul, d'André.

Mis à part le cas de *l'Epistola Apostolorum*, écrite vers 150 et qui relève davantage du genre apocalyptique, il y a peu à dire des épîtres apocryphes. Ces oeuvres ne sont pas vraiment comparables aux

épîtres canoniques : elles ressemblent moins à des lettres qu'à de petits traités de théologie, au demeurant assez médiocres. Quant aux apocalypses apocryphes, on peut citer, outre « le Pasteur » d'Hermas, l'apocalypse de Pierre (une spéculation sur la vie future, le paradis et l'enfer) et l'apocalypse de Paul, qui prétend détailler la fameuse vision rapportée par 2 Co 12 au cours de laquelle J'apôtre avait été ravi jusqu'au troisième ciel.

Tous ces ouvrages sont postérieurs aux écrits canoniques dont ils sont souvent des imitations. Ils n'incorporent, en général, aucune tradition historique ancienne et ils ne sont donc pas d'un grand secours pour l'étude du Nouveau Testament, quel que soit, par ailleurs, l'intérêt qu'ils présentent pour l'histoire de la pensée chrétienne plus tardive.

Le texte du Nouveau Testament

Le texte des vingt-sept livres composant le Nouveau Testament nous est connu par un très grand nombre de manuscrits, rédigés en des langues fort diverses et conservés à l'heure actuelle dans des bibliothèques dispersées à travers le monde. De tous ces manuscrits, aucun n'est autographe : ils ne sont donc tous que des copies ou des copies de copies des manuscrits autrefois rédigés de la main même de leur auteur ou sous sa dictée. Tous les ouvrages du Nouveau Testament, sans exception, ont été écrits en grec et il existe, dans cette langue, plus de 5.000 manuscrits dont les plus anciens sont rédigés sur papyrus et les autres sur parchemin. On ne possède sur papyrus que des parties, parfois petites, du Nouveau Testament. Les plus anciens manuscrits grecs qui contiennent la majeure partie ou l'intégralité du Nouveau Testament sont deux Bibles sur parchemin qui datent du IV^e siècle. La plus vénérable est le Codex Vaticanus, ainsi nommé parce qu'il est conservé à la Bibliothèque du Vatican; ce manuscrit, de provenance inconnue, malheureusement mutilé, atteste le Nouveau Testament sauf l'épître aux Hébreux 9,14-13,25, la première et la deuxième épîtres à Timothée, l'épître à Tite et à Philémon, l'Apocalypse. Dans le second manuscrit, appelé Codex Sinaiticus parce qu'il a été découvert au monastère Sainte-Catherine, du Mont Sinaï, le Nouveau Testament est complet; il s'y ajoute même l'épître de Barnabé et une partie du «Pasteur» d'Hermas, ouvrages qui ne seront pas retenus par le canon définitif du Nouveau Testament. Le Sinaiticus est aujourd'hui conservé au British Museum de Londres. Ces deux manuscrits sont rédigés dans une belle écriture, appelée majuscule ou onciale biblique. Ils ne sont que les plus célèbres parmi environ 250 autres parchemins d'écriture identique ou plus ou moins analogue, qui datent du III^e au X^e ou XI^e siècle, la plupart d'entre eux, surtout les plus anciens, ne conservent d'ailleurs qu'une fraction, parfois très petite, -du texte du Nouveau Testament.

Toutes les copies du Nouveau Testament qui nous sont parvenues ne sont pas identiques.. Bien au contraire, on peut discerner entre elles des différences qui sont d'importance variable mais dont le nombre, en tout cas, est très considérable. Certaines de ces

différences ne concernent que des détails grammaticaux, le vocabulaire ou l'ordre des mots, mais d'autres fois, on constate entre les manuscrits des divergences qui affectent le sens de passages entiers.

L'origine de ces divergences est assez facile à découvrir. Le texte du Nouveau Testament fut en effet pendant de longs siècles copié et recopié par des scribes plus ou moins compétents mais dont aucun, en tout cas, n'était à l'abri des défaillances de tous ordres qui font qu'aucune copie, aussi soignée soit elle, n'est jamais parfaitement conforme à son modèle. A cela, il faut ajouter qu'un certain nombre de scribes, animés des meilleures intentions, ont parfois cherché à corriger des passages de leur modèle qui leur paraissaient souffrir soit d'erreurs caractérisées, soit d'un manque de précision théologique. Ce faisant, ils ont introduit dans le texte des variantes inédites, presque toujours fautives. On peut ajouter, enfin, que l'usage culturel qui fut fait de maintes péripécies du Nouveau Testament a souvent provoqué des glissements du texte vers des embellissements liturgiques ou vers des harmonisations favorisées par la récitation orale.

Il va de soi qu'au cours des siècles, les transformations introduites par les scribes se sont ajoutées les unes aux autres, aussi le texte finalement parvenu à l'époque de l'imprimerie est-il chargé de diverses corruptions qui se traduisent par la présence d'un nombre très considérable de variantes.

Le but idéal poursuivi par la « critique textuelle » est de reconstituer, à partir de tous ces documents divergents, un texte ayant le plus de chances possible de se rapprocher du texte original. Il est, de toute manière, hors de question d'espérer remonter jusqu'au texte original lui-même.

Le premier travail de la critique textuelle consiste à prendre en considération tous les témoins existant du texte. Il lui faut, autrement dit, recenser et classer tous les documents qui reproduisent, en tout ou en partie, le texte du Nouveau Testament. Entrent ici en ligne de compte non seulement les manuscrits rédigés en grec mais aussi tous ceux qui portent des traductions du Nouveau Testament dans des langues en usage chez les chrétiens des premiers siècles (il s'agit essentiellement du latin, du syriaque et du copte). Dans un certain nombre de cas, ces traductions ont été réalisées à partir d'originaux grecs antérieurs au Vaticanus ou au Sinaiticus. Elles témoignent donc d'un état du texte plus ancien que celui qu'il est possible d'atteindre par l'intermédiaire des plus vieux manuscrits grecs. Dans la mesure où leur substrat grec peut être précisément restitué, les anciennes traductions jouent un rôle important dans l'établissement du texte du Nouveau Testament.

En plus des manuscrits grecs et des anciennes versions, la critique textuelle tente de tirer profit de la très grande masse de citations du Nouveau Testament qu'on rencontre dans les oeuvres des premiers Pères de l'Eglise. L'avantage incontestable de ces citations est, en particulier, qu'elles permettent souvent de remonter jusqu'à un état du texte antérieur à

celui que transmettent les plus anciennes versions (et donc aussi plus haut que ne permettaient d'aller les plus vieux manuscrits grecs). Par ailleurs, la date et l'origine géographique de ces citations sont relativement faciles à déterminer et l'on possède ainsi un moyen commode de se faire une idée du texte du Nouveau Testament en usage à une époque précise dans tel ou tel secteur de l'Eglise. En revanche, ces citations présentent un double inconvénient. Non seulement chacune ne reproduit qu'une brève partie du texte mais surtout, malheureusement pour nous, les Pères citaient le plus fréquemment de mémoire et sans beaucoup de rigueur, en sorte qu'il n'est pas toujours possible d'avoir pleine confiance dans les renseignements qu'ils transmettent.

Une fois recensée et analysée la masse des documents que constituent les manuscrits grecs, les anciennes traductions et les citations patristiques, la critique textuelle s'efforce d'y introduire de l'ordre pour pouvoir l'utiliser au mieux en vue de remonter aussi haut que possible en direction du texte original.

Dans cette perspective, un examen attentif a conduit les spécialistes à constater que la masse des témoins connus se répartissait en un nombre assez limité de groupes majeurs. On a pu, de la sorte, constituer trois ou quatre grandes familles de témoins dont tous les représentants apparaissent comme des copies d'un même modèle.

A la suite de ce travail encore inachevé, mais déjà considérable, la critique peut aujourd'hui se fonder, dans une assez large mesure, non plus sur une masse de témoins individuels, mais sur des groupes de témoins qui représentent chacun un type de texte dont l'origine peut être datée et localisée avec plus ou moins d'assurance.

Les principaux types de texte mis en évidence par la critique sont les suivants :

- Un texte dit « antiochien » ou « syrien » en raison de son origine qu'on situe généralement à Antioche aux environs de 300. Il est attesté par l'immense majorité des manuscrits grecs, surtout les plus récents, car il est assez rapidement devenu le texte le plus utilisé dans le monde byzantin - pour cette raison on l'appelle aussi « byzantin » ou « *koinè ekdosis* » (édition commune). Il témoigne d'un souci caractéristique d'élégance et de clarté; volontiers il harmonise entre eux des passages plus ou moins parallèles et amalgame les variantes d'un même passage. Sa qualité critique est médiocre. C'est malgré tout à partir de variétés tardives de ce texte que furent réalisées les premières éditions imprimées du Nouveau Testament dont le texte allait s'imposer pendant plus de trois siècles comme le *textus receptus* ou texte reçu par tous.

- Un texte dit « alexandrin » ou « égyptien » : tout indique en effet que sa patrie est l'Egypte et sans doute plus précisément Alexandrie. Ses principaux témoins sont le *Vaticanus* et, à un degré moindre, le *Sinaiticus*. Il existait au plus tard vers 300 et certaines découvertes récentes font penser que, pour les évangiles au moins, il aurait existé à une date sensiblement plus haute. On l'appelle souvent le texte

« neutre », Car il ne pas, être le fruit d'une révision vraiment systématique et tendancieuse. Tous les spécialistes, ou à peu près, s'accordent à lui reconnaître, dans l'ensemble, une haute valeur critique, que cette dernière ait pour origine une tradition manuscrite spécialement fidèle ou une restauration textuelle dont la qualité ne serait pas surprenante dans le monde alexandrin. Depuis la seconde moitié du XIX^e, siècle, les éditions du Nouveau Testament suivent donc volontiers, et avec raison, ce type de texte qu'il ne faut pas néanmoins considérer comme un témoin toujours et partout infaillible.

- Un texte dit « occidental ». Cette appellation qui date du XVIII^e siècle s'est avérée au moins en partie inexacte. En effet, les anciennes versions latines du Nouveau Testament et certains manuscrits gréco-latins, comme le *Codex Bezae* (IV^e siècle ?) pour les Évangiles et les Actes, attestent certes la large diffusion de ce type de texte en Occident; mais il est clair maintenant qu'il a existé aussi en Orient, comme le montrent certaines versions orientales, beaucoup de citations et des fragments de manuscrits grecs anciens. Dans bien des cas, ce texte « occidental », dont l'origine et l'unité restent d'ailleurs des problèmes, se présente comme la forme la plus anciennement et universellement attestée du Nouveau Testament. Il se signale par une tendance prononcée aux explications, aux précisions, aux paraphrases, aux harmonisations qui l'éloignent très généralement du texte original, mais en plus d'un cas, ses vieilles variantes, surtout quand elles sont brèves, sont néanmoins dignes de considération.

Ces grandes familles de manuscrits ne sont pas les seules qu'on puisse identifier. Il existe aussi des formes intermédiaires entre les types les plus prononcés qui viennent d'être mentionnés. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'entrer dans ces détails pour faire saisir tout l'intérêt de cette méthode qui consiste à isoler des types de texte et à les situer dans le temps et dans l'espace grâce aux données chronologiques et géographiques qu'apportent les versions, les citations et, à l'occasion, la paléographie. Il devient ainsi possible pour chaque variante, pour chaque livre, pour le Nouveau Testament tout entier, d'esquisser au moins une histoire du texte qui permet de voir quelles sont les formes les plus anciennement et les plus largement attestées, celles par conséquent qui, toutes choses égales d'ailleurs, ont le plus de chances de correspondre au texte original.

Ce premier travail critique, qu'on appelle « critique externe », demeure insuffisant. Il est fréquent par exemple qu'il aboutisse à constater l'existence, pour un passage, au II^e ou au III^e siècle, de deux variantes plus ou moins répandues entre lesquelles il est difficile de choisir. Il reste alors à recourir aux services de la « critique interne ».

Cette dernière n'envisage plus essentiellement les variantes comme des témoins de types différents du texte du Nouveau Testament. Elle part, au contraire, du principe que la teneur de chaque variante doit être examinée comme un cas individuel, résultant d'une intervention intempestive, consciente ou non, d'un copiste. L'objectif de la critique interne est d'abord de

reconstituer de façon précise quelle sorte d'intervention a été opérée par le copiste responsable de l'éclatement de la variante et quelles furent les motivations de cette intervention. Cela établi, il est ensuite relativement aisé de retenir comme leçon primitive celle qui est apparue comme étant à l'origine de toutes les leçons corrompues. Toutefois, cette méthode fait largement intervenir le jugement subjectif du critique, qui doit exploiter tout à la fois son sens personnel du texte et sa connaissance du comportement coutumier des scribes ainsi que des erreurs qu'ils commettent le plus habituellement. Ce caractère subjectif de la méthode explique dans une large mesure qu'elle ne soit, en règle générale, employée que comme un complément de la critique externe.

Quoi qu'il en soit, les résultats obtenus depuis 150 ans environ par la critique textuelle du Nouveau Testament sont remarquables. Le texte du Nouveau Testament peut être considéré actuellement comme bien établi. Il ne saurait être sérieusement remis en question que par la découverte de nouveaux documents.

Ces résultats ont rendu possibles les très grands progrès qu'on peut constater entre les éditions modernes du Nouveau Testament et celles qui avaient été réalisées entre 1520 et 1850 environ, avant l'application rigoureuse des règles de la critique textuelle. L'édition la plus répandue, à l'heure actuelle, est celle de Nestlé-Aland qui se base sur le texte des trois grandes éditions scientifiques modernes réalisées, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, par Tischendorf, Westcott et Hort, et Weiss. Le *Greek New Testament*, édité par les Sociétés Bibliques et réalisé par K. Aland, M. Black, B.M. Metzger et A. Wikgren, s'est efforcé d'en améliorer encore le texte. C'est sur cette dernière édition que se base, sauf exceptions, la présente traduction.